



PIECES ET MODALITES DE CONSTITUTION ET DE DÉPÔT DES DOSSIERS D'EXERCICE EN CLIENTELE PRIVEE ET D'AUTORISATION D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

1 : Pièces constitutives du dossier d'exercice en clientèle privée

- une demande adressée au Directeur Général de l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique (ABRP) ;
- une attestation d'inscription à l'Ordre National des Pharmaciens du Bénin ;
- une copie légalisée du diplôme de docteur d'Etat en pharmacie ;
- l'original du récépissé de versement d'une **somme de quinze mille (15.000) FCFA** dans le compte n° **46618/DPMED** domicilié au Trésor public ;
- une copie légalisée de l'acte de naissance du requérant ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

NB : Préciser dans le récépissé : frais d'étude du dossier d'autorisation d'exercice en clientèle privée

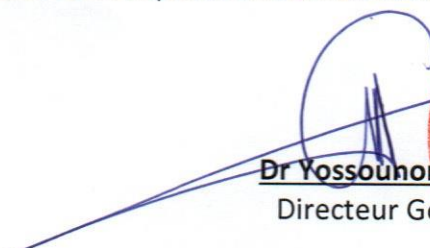
2 : Pièces constitutives du dossier d'ouverture et d'exploitation d'une officine de pharmacie :

- une demande adressée au Directeur Général de l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique (ABRP) ;
- une attestation d'inscription à l'Ordre National des Pharmaciens du Bénin ;
- une copie légalisée du diplôme de docteur d'Etat en pharmacie ;
- l'original du récépissé de versement d'une **somme de trois cent mille (300.000) FCFA** dans le compte n° **46618/DPMED** domicilié au Trésor public ;
- une copie légalisée de l'acte de naissance du requérant ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une copie de l'autorisation d'exercice en clientèle privée ;
- une copie du plan détaillé des locaux devant accueillir l'officine de pharmacie.

NB : Préciser dans le récépissé : frais d'étude du dossier d'autorisation d'ouverture et d'exploitation de pharmacie.

3 : Autres modalités communes :

- L'ensemble du dossier est constitué en deux (2) exemplaires ;
- Les deux (2) exemplaires du dossier sont déposés au secrétariat Administratif de l'ABRP.


Dr Yossounon CHABI
Directeur Général

